

Motion Pierre Dessemontet et consorts – Pour une aide cantonale généralisée au développement du chauffage à distance à base énergétique renouvelable

Texte déposé

Tant les lois fédérales que cantonales demandent désormais aux différents pouvoirs publics et acteurs de la branche énergétique de mettre en œuvre des politiques énergétiques favorisant le développement de l'usage des énergies renouvelables en lieu et place des énergies fossiles.

Le chauffage — et subsidiairement la climatisation — des bâtiments représente une part non négligeable de la consommation énergétique de notre pays et de notre canton ; pour l'instant, la quasi-totalité de cette consommation énergétique se fait via des agents fossiles — mazout et gaz naturel avant tout. Or, les réglementations à venir, notamment au plan national, vont exiger à court ou moyen terme un abandon progressif de ces sources fossiles, au profit de sources renouvelables qu'il reste à définir. Des informations que nous avons, l'administration cantonale travaille dans la même direction.

Dans ce domaine, le chauffage à distance, couplé aux énergies renouvelables, représente de manière évidente une solution d'avenir. Pourtant, malgré des initiatives prises çà et là, son développement semble encore relativement balbutiant, qui ne semble pas être à la hauteur des enjeux énergétiques et climatiques des prochaines décennies.

Dans un domaine encore largement dominé par les collectivités locales et les sociétés en mains publiques, et quand bien même le canton est déjà actif dans ce domaine via une politique de subventions, il doit jouer un rôle d'accélérateur qu'il est seul à pouvoir jouer. Les différentes études de faisabilité et les « preuves de concept » sont en effet extrêmement onéreuses à mettre en place, et le risque économique pris par les collectivités et les sociétés en mains publiques peut s'avérer majeur en cas de résultats négatifs, par exemple dans le domaine de la géothermie de moyenne profondeur. Dans ces domaines, il est à craindre que laissées à elles-mêmes, les collectivités locales ne prennent tout simplement pas de risque.

Par le biais de cette motion, il est proposé que le canton assume son rôle dans ce domaine, par exemple via les actions suivantes :

- L'établissement d'une planification cantonale recensant les sources potentielles d'énergies renouvelables exploitables par le chauffage à distance, comme par exemple mais sans s'y limiter : la géothermie de faible et moyenne profondeur ; les sources d'énergie à basse enthalpie comme les lacs, les rejets de chaleur des STEP, etc ; le bois-énergie ; la valorisation des déchets là où ce n'est pas encore fait, etc...
- L'établissement d'une planification cantonale permettant de recenser les aires territoriales abritant une clientèle potentielle suffisante pour le développement du chauffage à distance.

La constitution d'un fonds de garantie assurant les communes et/ou les sociétés publiques contre le risque économique résultant de résultats négatifs suite à des études poussées, par exemple, mais ne s'y limitant pas, dans le domaine de la géothermie ou de la mise en valeur des déchets.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Pierre Dessemontet
et 30 cosignataires*

Développement

M. Pierre Dessemontet (SOC) : — La stratégie énergétique 2050, les différentes politiques énergétiques que nous cherchons à mener et les résultats des élections d'il y a une dizaine de jours, tout nous pousse à abandonner le plus vite possible les énergies fossiles. L'un des domaines dans lesquels il est le moins douloureux de procéder à ces transformations est celui du chauffage des

bâtiments, qui est actuellement un gros émetteur de CO₂. Il est possible de faire diminuer ces émissions par l'assainissement énergétique des bâtiments, d'une part, mais aussi par une transition vers des modes de chauffage utilisant des énergies renouvelables, d'autre part. Or, dans ce domaine, les chauffages à distance à base renouvelable peuvent représenter une solution intéressante. En effet, sur le territoire de notre canton, il existe de nombreuses sources d'énergie renouvelable dont le potentiel pourrait être exploité via le chauffage à distance.

Ces sources sont souvent fortement localisées sur le territoire. Pour donner un petit catalogue, il est par exemple possible de mettre en valeur la chaleur contenue dans les eaux du lac — le Léman surtout pour notre canton — par des réseaux à basse enthalpie, le long de ses rives. De tels réseaux existent à la Tour-de-Peilz, par exemple, et actuellement un développement géant se réalise en ville de Genève. Il existe aussi une possibilité d'exploiter les rejets de chaleur d'installations industrielles, voire de stations d'épuration (STEP). Ce dernier point me permet de déclarer mes intérêts : je suis municipal des énergies de la Ville d'Yverdon-les-Bains, qui développe en ce moment-même un tel projet autour de sa STEP. Il y a encore, évidemment, l'exploitation de la géothermie à faible ou à moyenne profondeur, là où la géologie le permet. Je cite enfin l'exemple de la mise en valeur du bois/énergie dans les grands massifs forestiers de notre canton. Toutefois, les études et la réalisation des chauffages à distance sont très gourmandes en capital et la mise en valeur de ces sources d'énergie l'est aussi. Il n'y a pas forcément du potentiel partout et, dans ce domaine, rien n'est sûr. Partant, le risque économique peut être assez élevé, voire insupportable pour les collectivités et les sociétés en mains publiques concernées. Du coup, il en résulte qu'il ne se passe pas forcément grand-chose...

La motion que j'ai l'honneur de vous présenter, au nom du groupe socialiste, demande au canton d'assumer une part du risque économique, d'une part en contribuant à l'étude des sources potentielles de chaleur renouvelable présentes sur le territoire cantonal et à leur localisation — « où y a-t-il une offre ? » — et en contribuant à l'étude de la répartition spatiale des preneurs potentiels de chaleur — « où y a-t-il de la demande ? ». D'autre part il s'agirait de mettre sur pied un fonds de garantie, par exemple, permettant de couvrir tout ou partie du risque économique résultant de l'étude approfondie de ces solutions. En somme, il s'agit de mettre en place une planification cantonale de développement des chauffages à distance basés sur les énergies renouvelables.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.